

femmes qui ont voté aux dernières élections générales, et les divisant comme suit:

(a) Les mères, femmes ou sœurs de soldats domiciliés au Canada;

(b) Les mères, femmes ou sœurs de soldats ne résidant pas au Canada;

(c) Les femmes employées comme infirmières ou remplissant d'autres fonctions dans les hôpitaux et autres institutions de secours en Angleterre et en France.

LOI DU SERVICE MILITAIRE.

MOTION.

L'honorable M. LANDRY: Je propose:

Qu'il émane un ordre de cette Chambre pour un état indiquant, province par province, au 15 mars courant, en autant de colonnes distinctes:

1. Le nombre des hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire à la date fixée par la proclamation du Gouvernement.

2. Le nombre de ceux qui ont répondu à tel appel, distinguant:

(a) Ceux qui ont pris service de suite;

(b) Ceux qui ont demandé leur exemption du service pour l'une des raisons énoncées dans l'acte du service militaire.

3. Du nombre de conscrits demandant ainsi leur exemption:

(a) Le nombre de ceux qui l'ont obtenue définitivement;

(b) Le nombre de ceux qui l'ont obtenue temporairement;

(c) Le nombre de ceux dont la demande a été refusée;

(d) Le nombre de ceux dont la demande d'exemption n'a pas encore été prise en considération:

1. Par les tribunaux d'exemption (de première instance);

2. Par les tribunaux d'appel.

4. Le nombre de volontaires et de conscrits actuellement en service actif, depuis que la loi du service militaire est en force, distinguant:

(a) Les enrôlés volontaires;

(b) Les conscrits de plein gré;

(c) Les conscrits de par les jugements des tribunaux.

5. Le nombre des hommes de la première classe qui n'ont en aucune manière répondu à l'appel.

Adoptée.

REFONTE DE LA LOI DES CHEMINS DE FER (BILL).

PREMIERE LECTURE.

Le bill suivant est présenté et lu une première fois:

Bill (A) intitulé: Loi à l'effet de modifier et de refondre la loi des chemins de fer. (L'honorable sir James Lougheed.)

MINISTRE DES FINANCES.

Avant la lecture de l'ordre du jour:

L'honorable M. BOSTOCK.—Je voudrais savoir de l'honorable ministre dirigeant s'il peut me dire quand le ministre des Finances reprendra son siège dans la Chambre des

communes. Diverses rumeurs ont circulé sur l'état de sa santé, et comme il était un membre éminent de l'ex-gouvernement, et comme je présume que ses services seraient très utiles au présent gouvernement, il me semble que la Chambre s'intéresse à sa santé, et aussi à son retour.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED.—Je regrette de ne pouvoir procurer à la Chambre aucun renseignement sur ce sujet. Nous regrettons tous beaucoup la sérieuse maladie de l'honorable ministre des Finances; mais quant à la date de son retour, il m'est impossible de la donner.

DISTRIBUTION DE LA VERSION FRANÇAISE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Avant que les ordres du jour soient appelés:

L'honorable M. LANDRY.—Je désire attirer l'attention de la Chambre sur la distribution de la version française des procès-verbaux, ainsi que du compte rendu des débats et d'autres documents. Vingt-cinq copies françaises seulement du compte rendu des débats sont distribuées aux sénateurs de langue française, et, si ma mémoire est fidèle, le Sénat a vingt-deux de ses membres auxquels la langue française est plus familière que l'anglais. J'aimerais, quant à moi, à en recevoir quelques exemplaires pour en disposer selon mon besoin.

L'honorable M. DANDURAND.—Comme je ne vois pas, ici, le président du comité des débats (l'honorable M. Dennis), je puis répondre à mon honorable ami qu'aujourd'hui même, ce comité a fait un rapport demandant que quatre exemplaires de la version française des débats soient distribués à chacun des sénateurs français.

L'honorable M. CLORAN.—Et pourquoi? Les sénateurs de langue anglaise n'ont-ils pas, de leur côté, même plus besoin de la version française des débats que leurs collègues français?

SENATEURS DECEDES.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED.—Messieurs les sénateurs, vu les devoirs que m'impose ma position dans le Sénat, j'ai eu, depuis quelques années, la triste tâche d'attirer l'attention des membres de cette Chambre sur ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés. Depuis notre dernière session, nous avons payé un tribut probablement plus grand à cet impitoyable messager qui nous conduit dans une contrée